

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

27 mars 2017

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 9

Votants : 9

N° 1344/2017

Objet :

Vote des taux
d'imposition 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, BALOURDET Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent, Monsieur : GIOVANNI Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les taux d'impositions pour l'année 2017 comme suit :

TAXES	TAUX 2016	TAUX 2017	BASES 2017	PRODUIT
Habitation	13,46%	13,46%	388 100	52 238
Foncier bâti	16,72%	16,72%	235 200	39 325
Foncier non bâti	18,27%	18,27%	44 000	8 039
CFE	11,86%	11,86%	23 100	2 740
				102 342

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport aux taux de l'année précédente.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 06 avril 2017.

Le Maire,

J.ROUSSINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20170403-1344-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2017

Publication : 10/04/2017



Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 7 avril 2017